



Chers concitoyens,

J'ai lu une déclaration à la réunion du conseil d'avril à laquelle ont participé plus de 40 résidants. Des citoyens qui n'étaient pas présents m'ont approché et suggéré que celle-ci soit publiée dans ma chronique de la revue *Entre Nous* afin que tous les citoyens en prennent connaissance. Voici donc cette déclaration :

« J'aimerais vous parler de ce qui se passe à Baie-D'Urfé, une municipalité où je vie depuis 1989, une municipalité que j'aime tant que j'ai choisi de consacrer une grande partie de ma vie à la servir pour treize ans déjà :

- À partir de janvier 2002, j'ai travaillé au succès de sa défusion de la Ville de Montréal, et ce, jusqu'à aujourd'hui;
- À titre de votre mairesse depuis 2005, j'œuvre au sein du conseil d'agglomération pour défendre les intérêts de Baie-D'Urfé et établir une forte voix indépendante au sein de la nouvelle agglomération.
- À titre de votre mairesse, j'ai collaboré avec les conseils élus de 2006, 2009 et 2013 et l'Administration de la Ville afin de rebâtir la Ville et de rétablir sa réputation de Ville attrayante où il fait bon vivre et investir.

Trois autres conseillers (Chuck Colomb, Lynda Phelps et Janet Ryan) en sont, tout comme moi, à leur troisième mandat – ces quatre conseillers sont tous reconnaissants de la confiance que leur témoignent les citoyens afin de continuer à d'agir dans l'intérêt de la Ville.

Les trois conseils et l'Administration de la Ville ont accompli énormément au cours des neuf dernières années :

- Nous avons augmenté notre base de bénévoles et ajouté trois nouvelles associations de sécurité civile à la grande famille des bénévoles de la Ville de Baie-D'Urfé (aujourd'hui comptant près de 300 bénévoles à temps plein);
- Nous avons augmenté le financement de la bibliothèque de la Ville afin d'éliminer les frais d'adhésion pour les résidants de la Ville;
- Nous avons institué la livraison gratuite de la revue *Entre Nous* 10 fois par année pour tous les citoyens, une façon de mieux les informer des activités de la Ville;
  - Nous avons grandement investi dans les solutions de drainage pour répondre à un des problèmes majeurs d'infrastructure de la Ville;

- Nous avons maintenu les taux d'imposition les plus bas de l'Île pendant dix années consécutives;
- Nous avons réduit le budget local de la Ville de 4,7 % en 2015, une augmentation d'à peine 1 % par rapport au niveau de taxation de 2010 (le taux d'inflation depuis 2010 ayant été de 8,5 %);
- Nous avons bâti un milieu de vie qui a généré plus de 135 millions en projets immobiliers. Sur la base de notre compréhension actuelle des projets de développement à venir, nous nous attendons à ce que 2015 soit une année record... dans un contexte où l'économie du Québec, y compris celle de l'Île de Montréal est en difficulté;
- J'ai travaillé sans relâche au niveau de l'agglomération afin de s'assurer que la quote-part des dépenses d'agglomération de la Ville de Baie-D'Urfé soit équitable et justifiée;
- Les retombées financières directes de seulement deux des projets sur lesquels j'ai travaillé (projet de Loi 22 et traitement des eaux usées) ont rapporté plus de 1.5 million dans les coffres de la Ville;

Nous avons enregistré des surplus d'exploitation de plus de 7,4 millions de 2006 à 2013. Nous nous attendons à ce que le rapport du vérificateur 2014, qui sera déposé le mois prochain, affiche à nouveau un surplus. Mais plus encore, nous nous attendons à enregistrer des surplus pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Ceci est attribuable aux efforts soutenus au niveau de l'agglomération, aux demandes de subventions approuvées, à la réduction des dépenses de la Ville, au taux élevé de bénévolat dans la Ville et à notre philosophie utilisateur-payeur.

- Nous avons instauré un climat des réunions du conseil qui a motivé un journaliste local a rapporté lors de sa toute première réunion du conseil de Baie-D'Urfé en 2015, que de toutes les villes qu'il a couvert dans l'Ouest-de-l'Île, Baie-D'Urfé est la plus transparente, la plus responsable et la plus démocratique.

Sur de nombreux plans, la Ville de Baie-D'Urfé fait l'envie de plusieurs municipalités de l'Île. Nous nous retrouvons dans une position enviable en 2015 où nous pouvons aider nos citoyens à traverser les nombreuses crises auxquelles les municipalités font face aujourd'hui : l'agrie du frêne, la population vieillissante, une économie ralentie, des dépenses d'agglomération supérieures au taux d'inflation et des mesures d'austérité municipale du gouvernement provincial. Alors que bien des municipalités sont forcées d'augmenter leurs taxes ou de réduire leurs services afin d'équilibrer leurs budgets, Baie-D'Urfé se trouve dans



une position qui lui permet d'envisager de nouvelles infrastructures ou d'offrir des services améliorés, de réduire les impôts locaux ou encore de préserver une hausse d'impôts locaux bien en dessous du taux d'inflation.

Ces réalisations et ces défis du conseil m'ont motivée à continuer à consacrer les longues heures requises parce que j'ai toujours cru que « le travail en valait la peine ».

**Je ne suis pas convaincue de pouvoir faire ce même constat aujourd'hui et je suis convaincue que la majorité de vos conseillers élus le croient aussi.**

Depuis quelques mois précédant les élections de novembre 2013, l'environnement de travail, du conseil, de l'Administration de la Ville et des associations bénévoles a radicalement changé et s'envenime de jour en jour.

Voici quelques exemples :

- Efforts soutenus de la part de certains citoyens à tenter d'intimider le maire et l'Administration (menaces physiques, intimidation verbale);
- Dénigrement de l'Administration et d'autres membres du conseil par certains citoyens et conseillers;
- Efforts continus pour paralyser le bon fonctionnement de la Ville (demandes d'accès à l'information excessives ou abusives) :
  - 75 heures ont été consacrées en mars seulement pour répondre à ces demandes.
  - Un citoyen n'est toujours pas venu récupérer les réponses à ses demandes fournies par la Ville qui remontent à décembre 2014 et février 2015.
- Tentatives de déstabiliser l'Association des résidents de Baie-D'Urfé.
- Questionnements persistants des pratiques établies d'associations bénévoles de la Ville à un tel point que des bénévoles se sentent insultés et veulent démissionner, et ce, même après que des conseillers juridiques externe aient confirmé la légalité de ces pratiques (p.ex., l'Association du parc industriel).
- Comportements bruyants, agressifs et irrespectueux de la part des conseillers et des citoyens lors des séances publiques du conseil.
- Accusation injustifiée et malveillante lors de la dernière réunion du conseil par le conseiller Fletcher envers le maire, l'accusant d'être en conflit d'intérêt à propos d'une facture que la Ville devait payer au CN au nom de la Ville de Montréal. Cela pourrait éventuellement conduire la mairesse à envisager une poursuite en diffamation.

- Langage honteux et vulgaire adressé au conseil et à l'Administration, dont un exemple flagrant est déposé ce soir.

Après plus de dix-huit mois à devoir composer avec cet environnement négatif et à observer une intensification de ces agissements par une minorité de citoyens, j'espère que vous réalisez que nous avons maintenant atteint un point critique dans notre mandat actuel. Si le conseil veut progresser de manière positive dans la gouvernance de la Ville, le conseil devra apporter quelques changements si nous voulons avoir l'énergie requise et le temps nécessaire pour répondre aux besoins réels de l'électorat.

Par conséquent, les mesures dont le conseil dispose pour remédier à la situation actuelle et celles visant à soutenir celui-ci dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités vis-à-vis de la Ville seront mises en application.

D'autres mesures, nécessitant le soutien du MAMOT et d'autres autorités pourront être mises en application selon les recommandations formulées.

Ces démarches ne sont pas faciles à entreprendre... et je ne croyais jamais que le conseil aurait besoin de prendre de telles mesures. J'espère qu'après aujourd'hui vous en viendrez à la conclusion, tout comme moi, que ceci est devenu une nécessité. »

Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du conseil municipal.

## INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Que faire si vous croyez qu'un règlement municipal n'est pas respecté? Il peut s'agir d'un chien qui aboie de façon excessive, d'entrepreneurs qui débutent leurs travaux aux petites heures du matin ou de bons vivants qui font la fête bien passé le crépuscule.

Nous vous encourageons à communiquer avec M. Philip Iacovone, inspecteur municipal, par téléphone au **514 457-5339** ou par courriel au [piacovone@baie-durfe.qc.ca](mailto:piacovone@baie-durfe.qc.ca).

Vous devez obligatoirement vous identifier et laisser un numéro où vous pouvez être rejoints, faute de quoi nous ne pourrions faire enquête. Vos renseignements demeureront confidentiels. Nous ne pouvons toutefois pas intervenir à la suite de plaintes anonymes.



# Communiqué du conseil



Mon dernier communiqué du Conseil remonte à six mois déjà. Cela dit, je vais m'efforcer de demeurer au-dessus de la mêlée. Nous pouvons accroître la transparence à Baie-D'Urfé. J'encourage vivement les membres du conseil à passer au 21<sup>ème</sup> siècle et à considérer la diffusion en direct de ses réunions du conseil en audio-vidéo. Cette option permet mieux à tous les élus d'être tenus responsables de leurs actes sans laisser place à toute interprétation émotive ou floue. Les coûts sont minimes et les retombées avantageuses.

Je pense que le Communiqué du Conseil est une vitrine utile pour faire connaître ma position aux contribuables en ce qui a trait à certains enjeux majeurs de la Ville.

Concernant l'agrandissement de l'hôtel de ville, je continuerai d'exprimer ma plus respectueuse opposition. Le projet a été ouvertement discuté lors de réunions publiques et son budget de 1,5 million a été prévu dans les dépenses du programme triennal d'immobilisations de la Ville. Un processus de consultation publique a été promis déjà depuis un certain temps. Laissons tranquille notre joli hôtel de ville et sa vue imprenable sur le lac. C'était ma promesse électorale et je persisterai à exprimer poliment mon désaccord.

Quant à l'adoption du règlement n° 875-107 permettant l'implantation de la stratégie de gestion de l'agrile du frêne, je demeure opposé. Divulgarion de la situation; pour ma part, je n'ai qu'un frêne sur mon terrain. Mon opinion? Laissons la nature suivre son cours et concentrons-nous dès lors sur un programme de plantation d'arbres à plus grande échelle qui permettra d'accroître notre canopée. Par conséquent, si nous devons nous retrouver devant une invasion massive de ces insectes, alors notre pro activité à répondre à ce programme de plantation n'aura pas été en vain et permettra d'assurer le couvert forestier de notre ville.

En ce qui a trait à la pollution sonore causée par la voie ferrée et la circulation accrue sur l'autoroute 20, une étude a été menée et des recommandations ont été portées au Conseil. J'estime que nous devons faire davantage pour réduire cette pollution sonore le plus rapidement possible.

Enfin, le rapport du vérificateur sur les états financiers de la Ville sera bientôt publié avec les commentaires du vérificateur. D'afficher le rapport sur le site Internet de la Ville dans les deux langues est possible et rentable. Je m'en étais également fait une promesse électorale. De plus, nous n'avons rien à cacher.

N'hésitez pas à me contacter si vous désirez discuter de questions que vous considérez importantes pour notre communauté. Permettons à la Ville de Baie-D'Urfé de demeurer le meilleur endroit où vivre au Canada.

**Peter Fletcher**

Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du conseil municipal.



**Bulletin municipal**

## RÈGLEMENT N° 969 CONCERNANT LES NUISANCES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Veillez prendre note qu'en date du 21 janvier 2015, des modifications ont été apportées au règlement des nuisances de la Ville. Il est désormais strictement interdit de procéder à des travaux d'aménagement paysager, de construction, de réparation, de modification, de rénovation ou de démolition avant 7 h et après 20 h, du lundi au samedi, ainsi que toute la journée du dimanche, à l'exception des situations d'urgence.

Il est interdit d'utiliser ou de faire fonctionner une tondeuse à gazon avant 7 h ou après 21 h, du lundi au samedi, et avant 10 h ou après 16 h le dimanche ou lors d'une fête légale ou d'un jour férié.

Il est interdit d'utiliser ou de faire fonctionner une scie mécanique, une souffleuse à feuilles, un coupe-bordure, une tailleuse de haies ou tout autre appareil du même genre avant 7 h ou après 20 h, du lundi au samedi, et avant 10 h ou après 16 h le dimanche ou lors d'une fête légale ou d'un jour férié.

De plus, il est interdit d'utiliser ou de permettre l'utilisation de tout instrument produisant des sons ou support de son de façon à troubler la paix et la tranquillité du voisinage.

Nous vous rappelons que des patrouilles du territoire ont lieu en semaine ainsi que les fins de semaine afin de s'assurer que la réglementation est respectée.

Ce règlement est disponible pour consultation sur notre site Internet sous *Nuisance* dans la section *Règlements*.

## RAPPELS SAISONNIERS

### Collecte d'articles encombrants

Le **deuxième lundi de chaque mois** débutant le **11 mai** et prenant fin en octobre.

### Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et déchets électroniques

Les résidus domestiques dangereux et les rebuts électroniques peuvent être déposés au bâtiment des Travaux publics le **16 mai 2015** entre **9 h et 17 h**.

### Compost - à partir du 5 mai

Gratuit et à votre disposition dans le stationnement du bâtiment des Travaux publics jusqu'à épuisement.

### Copeaux de bois

Livraison **sur rendez-vous seulement les mecredis matins** pendant la période de cueillette des branches (du 27 avril au 12 juin) ou jusqu'à épuisement.

Pour tous renseignements, veuillez consulter notre site Internet ou communiquez avec M<sup>me</sup> Carole Lecours au numéro **514 457-2877**.

## AVIS DE DÉLITS

Si vous êtes victime d'un délit ou prenez connaissance d'un incident sur le territoire de la Ville qui mériterait une patrouille accrue dans un secteur particulier, nous vous invitons à en informer la Ville à l'adresse [info@baie-durfe.qc.ca](mailto:info@baie-durfe.qc.ca).

Les Citoyens en patrouille bénévoles de Baie-D'Urfé seront informés des secteurs plus à risque et des patrouilles additionnelles seront prévues aux sorties quotidiennes.

## TAXIBUS COLLECTIF ARRÊT ADDITIONNEL

Nous sommes fiers de vous informer qu'un nouvel arrêt au coin des rues **Ste-Anne** et **St-Pierre à Sainte-Anne-de-Bellevue** est maintenant offert aux utilisateurs du service de Taxibus collectif. Nos résidants peuvent donc désormais se rendre à Ste-Anne en empruntant ce moyen de transport en commun.

## RAPPEL - DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Veuillez prendre note que la date d'échéance du deuxième versement des taxes municipales pour l'année 2015 est le **26 mai 2015**. Vous ne recevrez pas d'avis de rappel.

## SÉCURITÉ AUX PASSAGES FERROVIERS

Chaque année, les agents de la **Police du CN organisent des campagnes de sécurité aux passages** à niveaux achalandés, afin de sensibiliser les conducteurs à l'importance de la sécurité. À cette occasion, les agents de Police du CN discutent de l'importance de la sécurité aux passages à niveau et des dangers que présentent les intrusions sur les voies et les propriétés ferroviaires. La Police du CN invite les gens à agir pour aider à sauver des vies en appelant au **1 800 465-9239** chaque fois qu'ils sont témoins d'un comportement dangereux sur une propriété ferroviaire.

## JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES

L'hôtel de ville et le bâtiment des Travaux publics seront fermés le **18 mai 2015** pour la Journée nationale des Patriotes.

